

# Les expulsions locatives en légère hausse

En 2016, si le nombre de procédures d'expulsion baisse, celui des expulsions réelles augmente légèrement. La Charente affiche cependant un faible taux d'expulsions grâce au travail de Charente Solidarités depuis vingt ans.

Myriam HASSOUN  
m.hassoun@charentelibre.fr

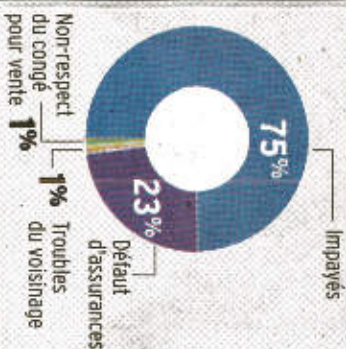
En 2016, 15 expulsions réelles, contre 8 en 2015. Après avoir baissé il y a deux ans, le nombre d'expulsions locatives avec intervention de la force publique a légèrement augmenté l'an dernier, pour reprendre le niveau de 2014 et 2013. Le nombre d'expulsions reste cependant très faible, rapporté au nombre de procédures.

Qu'un locataire doive plus de 10.000€ à son bailleur devient fréquent. C'est un réel souci quand le bailleur lui-même est dans la difficulté.

« Ces expulsions sont en grande part ce que l'on peut appeler des « expulsions éducatives » et ne surviennent que quand on est arrivé au bout des solutions possibles, souvent pour des jeunes personnes qui pensent qu'elles ne risquent rien si elles continuent de ne pas payer leur loyer », explique Gervais Rougier, directeur du Groupement

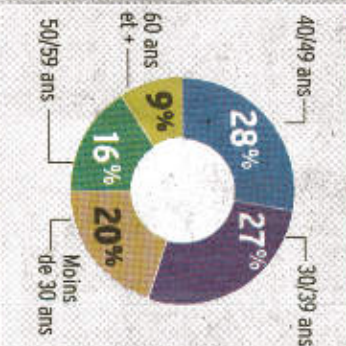
## 525 procédures d'expulsion en Charente en 2016

### Les motifs des procédures

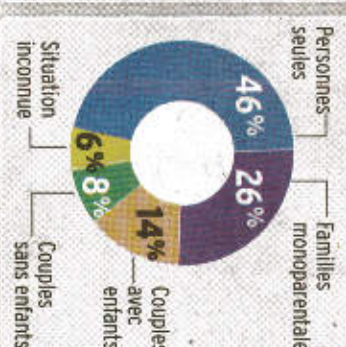


(Source: GIP Charente Solidarités)

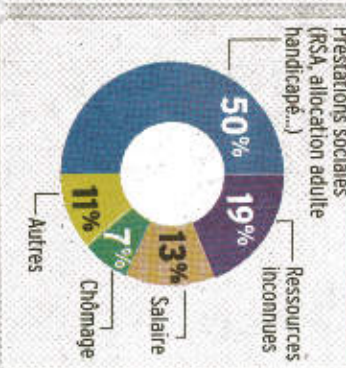
### Âge des ménages assignés



### Types de ménages assignés



### Situations des ménages assignés



INFOGRAPHIE CL

d'intérêt public (GIP) Charente Solidarités. L'organisme, financé aux deux tiers par le Conseil départemental, mais aussi par des communautes de communes et des partenaires privés, assure depuis vingt ans le suivi de l'ensemble des foyers charentais contre lesquels une procédure d'expulsion est engagée: 525 assignations l'an dernier, soit une baisse de 3,5% par rapport à 2015.

« Ce nombre de procédures reste assez important, il est à mettre en relation avec les difficultés sociales dans notre département », note François Bonneau, président du Département, et Pierre-Yves Briand, président du GIP, qui soulignent « l'exemplarité » de l'action menée par Charente Solidarités.

La Charente est ainsi le seul département de France où l'intégralité des dossiers fait l'objet d'un rapport social remis au juge en vue de l'audience en résiliation de bail.

### Des travailleurs sociaux à l'audience

Le GIP suit, du début à la fin de la procédure, les foyers concernés. Et cela porte ses fruits: pour 85% des accompagnés, un délai de paiement est accordé, 472 dossiers ont été résolus en 2016. Le GIP est également présent pour les bailleurs: « on assiste à une augmentation des dettes. Qu'un locataire doive plus de 10.000€ à son bailleur devient de plus en plus fréquent, et c'est un réel souci

quand le bailleur lui-même est dans la difficulté », observe Gervais Rougier. Surtout que la procédure dure en moyenne 18 mois. En 2016, 34% des procédures d'expulsion engagées l'ont été dans le parc privé. Et 66% dans le parc public. Parmi les profils concernés, le directeur du GIP constate depuis 20 ans une augmentation constante des 60 ans et plus, « ces retraités pauvres qui ont été des travailleurs pauvres ».

En plus de l'accompagnement des locataires - réacheminement des impayés, assistance au relogement - Charente Solidarités existe également depuis octobre 2016 la présence de travailleurs sociaux à l'audience en résiliation de bail au tribunal. « Cela nous permet de

rencontrer le locataire si celui-ci n'a pas répondu à nos sollicitations et le juge d'instance accepte alors qu'il y ait un temps de discussion avant de rendre son avis », détaille Gervais Rougier. Depuis octobre dernier encore, deux travailleurs sociaux se déplacent pour être présents le jour de l'expulsion. « Nous sommes là, en même temps que l'huissier et la police. Nous avons contacté le 115 au préalable et disons aux personnes d'organiser leur départ, décrit Mélanie Thil, responsable du service social. Depuis février, avec le bailleur social Logélia, le GIP travaille en outre autour des entrants fragiles et des premiers impayés. Pour intervenir en amont.